



HONORAIRES PROJET 53

Ces honoraires comprennent, à l'issue de la transaction, au minimum, une estimation du bien, les conseils et les services associés proposés par l'agence, la rédaction du mandat de vente, la constitution du dossier de vente, la mise en place du de communication (selon le type de mandat), les déplacements du conseiller en immobilier, les visites, le suivi clients, la négociation, la rédaction du compromis et son suivi jusqu'à la signature de l'acte authentique.

jusqu'à 125 000 Euros / 4990 Euros d'honoraires TTC

Au dessus de 125 000 Euros / 9000 Euros d'honoraires TTC

Ces honoraires sont à la charge du vendeur.

* Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont

le mandat de vente est détenu par autre agence : - L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de

notre agence d'aucun honoraires ou frais. - Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunéré par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires